

COMMISSION DES USAGERS

Aérodrome D'ARCACHON-LA TESTE DE BUCH

Le 08 Mars 2017



Ordre du jour



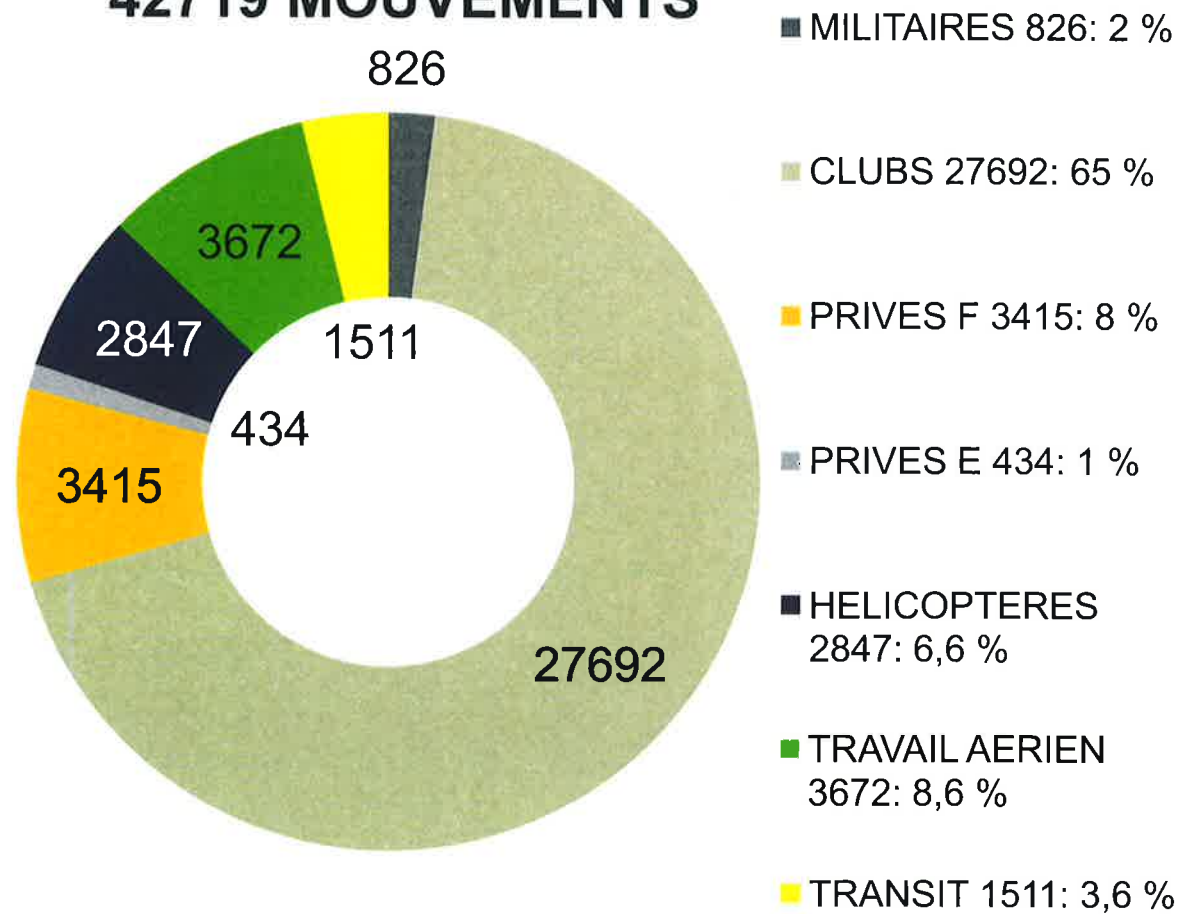
- Bilan du trafic aérien 2016
- Bilan AFIS
- Carte VAC
- Redevances 2017
- Travaux et aménagements
- Consignes locales
- Questions diverses

REPARTITION DU TRAFIC 2016

L'utilisation de l'aérodrome par l'aviation de loisir est toujours la plus importante avec 65% des mouvements réalisés par les aéroclubs.

Trafic au 31/12/2016

42719 MOUVEMENTS



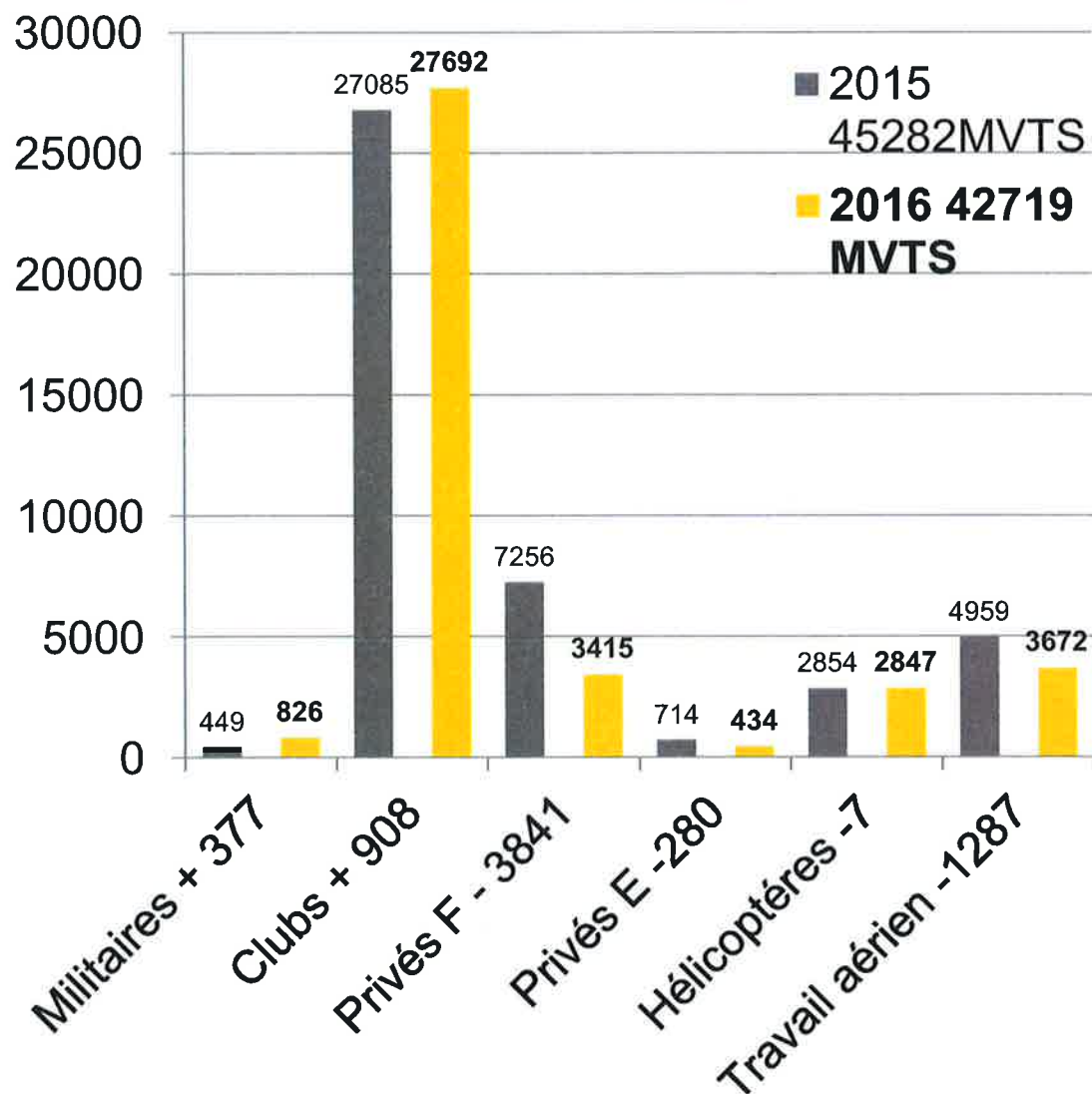
TRAFIC AERIEN au 31/12/2016

Le trafic aérien de l'aérodrome totalise 42719 mouvements soit une baisse 5,6% qui représente 2563 mouvements de moins par rapport à l'année 2015

Les clubs se maintiennent alors que le trafic réalisé par les privés extérieurs est en forte diminution .

Les jets privés passent de 10 à 102 mouvements !

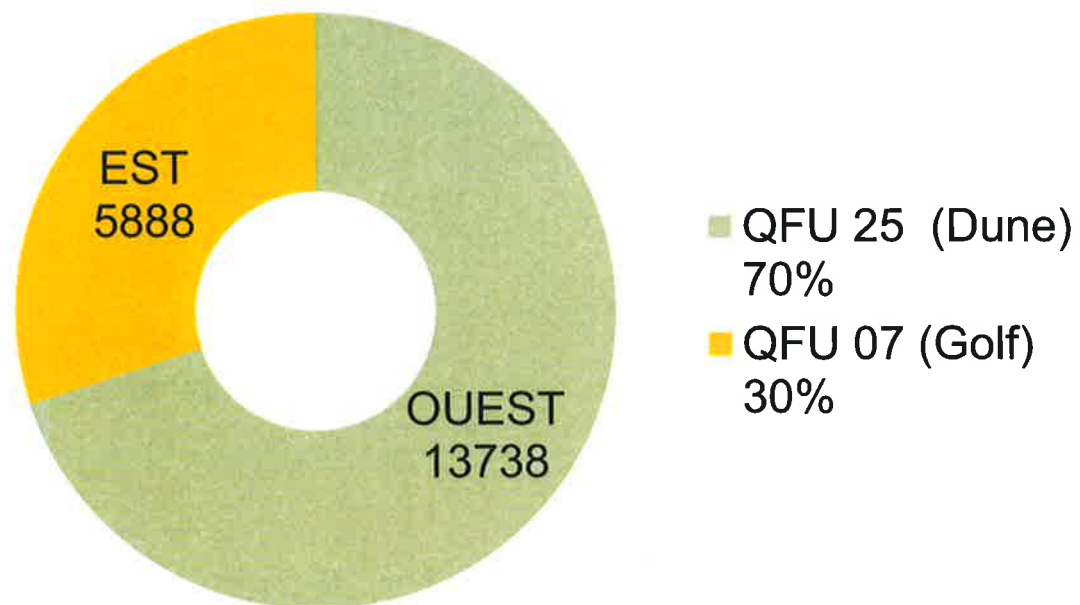
COMPARATIF 2015/2016 EN NOMBRE DE MOUVEMENTS PAR ACTIVITE



UTILISATION DES PISTES

En 2016 La proportion
70 / 30 des QFU
demeure la même que
celle de 2015

DECOLLAGES EST/OUEST



BILAN AFIS 2016

- **50 FNE**

- 21 Problèmes sur avions avec interruption du vol .
- 4 FOD (objets sur piste)
- 2 CRESNA /AIRPROX
- 2 Sorties de pistes.
- 2 Incursions en pistes.(planeurs)
- 8 Réglementation (décollage /atterrissage sans radio non respect des consignes locales).
- 1 Problème sur les installations techniques sensibles du service (FAX/téléphone/enregistreurs/électricité).
- 1 Péril animalier (collision aviaire) .
- 1 Atterrissage en campagne.
- 2 Blessure corporelle (para).
- 1 Atterrissages dur.
- 1 Libération de voile
- 1 Remise de gaz.
- 1 Avion enlisé
- 1 conflit entre usagers au sol
- 1 Casse câble

- **2 ACAP ACTIONS CORRECTIVES /PREVENTIVES**

- 1 Passage en auto information du service AFIS.
- 1 Phraséologie treuillage et largage.

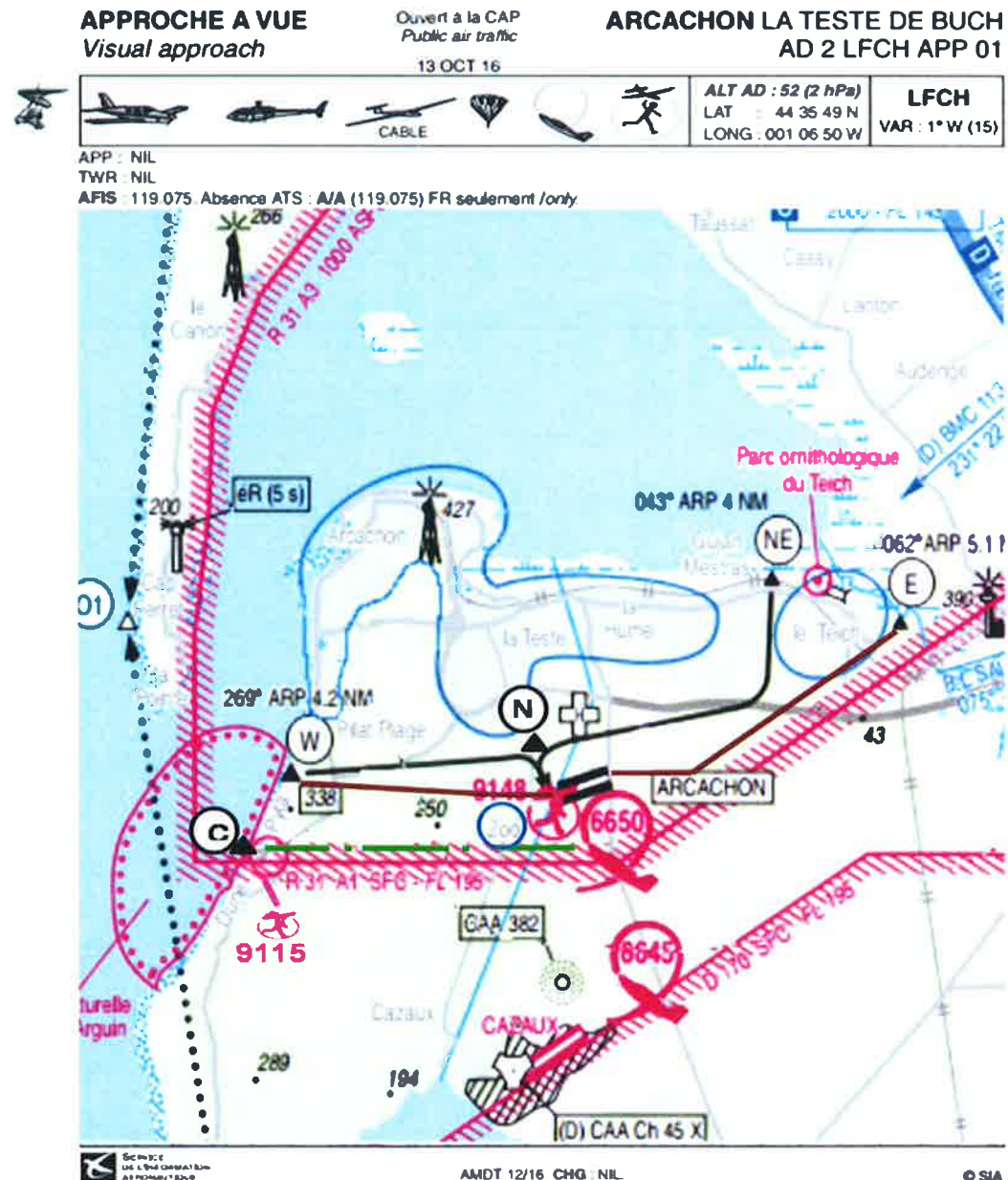
- **2 EDS ETUDE DE SECURITE:**

- 1 Mise en place de l'APAPI.
- 1 Circuits des vols touristiques courts en hélicoptères.

CARTE VAC 2017

Demandes de
modifications en cours

- 1/ Agrandissement de la zone de survol à éviter.
- 2/ positionnement du zoo plus visible.
- 3/ matérialisation des trajectoires des départs.
- 4/ création d'un point de report **N** pour les arrivées.
- 5/ création du point **C** et de la trajectoire dédiée aux vols courts en hélicoptères.



CARTES VAC 2017

Demandes de
modifications en cours

Consignes particulières

- Tour de piste basse hauteur ,uniquement avec instructeur et pas avant 9h00.
- Point **C** uniquement réservé aux titulaires du protocole des vols courts en hélicoptères.
- Entrée depuis **NE** : suivre un cap au 185° jusqu'à l'autoroute ,virer à droite et suivre l'autoroute jusqu'au lac , puis virer à gauche jusqu'au point **N**.
- Entrée depuis **W** : suivre une route au 085° jusqu'au point **N**

CARTE VAC 2017

Demandes de modifications
en cours

Activités Particulières

Informations particulières

- **Voltige sur AD (N°6650):3000AAL/FL100 .**

ETE du 01/04 au 30/09: 0700-1800 TU

HIV du 01/10 au 31/03: de 0800-1900 TU

- **Parachutage (N°306): Réservé aux titulaires du protocole de largage de parachutistes sur l'aérodrome.
SFC/FL140, hors activité Cazaux. Activité connue par
AQUITAINE INFO/APP, ARCACHON INFO, CAZAUX
APP-**

- **VFR de nuit : Agréé avec limitations(réservé aux membres de l'aéroclub ACBA)-**



REDEVANCES D'ATERRISSAGE

- Pas de hausse en 2017

REDEVANCES AERODROME 2016 (Aéronefs)

REDEVANCE D'ATTERRISSAGE			
Aéronefs extérieurs			TARIF 2016
	CATEGORIES	HT	TTC
Aéronefs	<1,5t	5,52 €	6,62 €
	1,5t à - 2,5 t	13,98 €	16,77 €
	2,5t à 5,7t	27,96 €	33,55 €
	>5,7 +/t	3,72 €	4,47 €
Aéronefs légers d'aéroclubs voisins (Andernos, Mimizan, Mérignac, Saucats, Yvrac, Marmande)	CATEGORIES	HT	TTC
Aéronefs	<1,5t	3,39 €	4,06 €
	1,5t à 2,5 t	11,19 €	13,43 €
REDEVANCE DE STATIONNEMENT DE JOUR			
Aéronefs extérieurs: par tonne et par heure	CATEGORIES	HT	TTC
	< 1,5 t : journée d'arrivée gratuite		
Parking herbe		0,23 €	0,28 €
Parking revêtu		0,36 €	0,43 €
Hangar	Parking couvert jour et nuit		
Aéronefs extérieurs : par heure	<1,5t	1,53 €	1,84 €
	>1,5t	3,12 €	3,74 €
FORFAIT NUIT / CS plus 30 mn à 07h00 TU			
Parking revêtu	CATEGORIES	HT	TTC
Aéronefs	<1,5t	7,03 €	8,44 €
	1,5t à - 2,5t	18,65 €	22,37 €
	2,5t à 5,7t	41,93 €	50,31 €
	>5,7t	50,15 €	60,18 €
Parking herbe			
Aéronefs	<1,5t	4,66 €	5,60 €
	1,5t à 2,5t	9,60 €	11,52 €

REDEVANCE PASSAGER			
Vols commerciaux / passager		HT	TTC
		3,39 €	4,07 €
REDEVANCE MENSUELLE DE GARAGE			
	CATEGORIES	HT	TTC
Aéronefs basés	<1,5t	92,92 €	111,51 €
	1,5t à - 4,5 t	264,09 €	316,91 €
	>4,5 t	336,25 €	403,50 €
	tonne sup/tonne	22,96 €	27,55 €
Aéronefs extérieurs	<1,5t	136,66 €	163,99 €
	1,5t à - 4,5 t	310,02 €	372,02 €
	>4,5 t	336,25 €	403,50 €
	tonne sup/tonne	22,96 €	27,55 €
REDEVANCE SEMESTRIELLE D'USAGE			
	CATEGORIES	HT	TTC
Aéronefs basés de clubs <2,5t incluant les taxes d'atterrissage	forfait	160,04 €	192,05 €
Aéronefs basés privés <2,5t incluant les taxes d'atterrissage	forfait	229,03 €	274,83 €
Aéronefs de clubs voisins <2,5t incluant les taxes d'atterrissage	forfait	180,18 €	216,21 €
Aéronefs >2,5t incluant les taxes d'atterrissage	forfait	285,23 €	342,27 €
	tonne sup/tonne	53,43 €	64,11 €

Travaux
réalisés en
2016

TRAVAUX D'EQUIPEMENT

- Mise en conformité 8,33 Mhz de la chaine radio VHF en tour. 8280 € HT
- Mise en place d'une aide lumineuse à l'approche APAPI. 23271 € HT

Travaux
réalisés en
2016

ENTRETIEN DES BATIMENTS et EQUIPEMENTS

- Toiture du bâtiment PBA. 16000€ HT
- Portail du bâtiment PBA. 6850 € HT
- Voirie d'accès au PBA. 24000€ HT
- Pontage des fissures de la piste et des taxiways. 24000 € HT
- Mise en conformité électrique de l'ensemble du parc immobilier. 5300 €



CONSIGNES LOCALES

- Protocoles d'activités particulières
- Charte des Qualité de l'Environnement
- APAPI
- Consignes d'exploitations
- Règlement intérieur de l'aérodrome
- Survol des zones sensibles

Protocoles d'Activités particulières

Désignation

- Vols courts en Hélicoptères (2)
- Parachutisme (2)
- Planeurs(1)
- Aéromodélisme (1)
- Vol de nuit (1)
- Escadron EH Pyrénées(1)
- Gendarmerie CFAGN(1)
- Drones Gendarmerie(1)

Etat d'avancement

- Signés le 12 /08/2016-07/09/2016
- Signés le 09/11/2016-16/11/2016
- Signé le 09/11/2016
- Signé le 31/07/2012
- Signé le 05/06/2008
- Signé le 22/08/2016
- Signé le 22/10/2013
- Signé le 30/06/2016

Charte de Qualité d'Environnement

- Favoriser le respect mutuel et le dialogue entre les usagers et les riverains de l'aérodrome .
- Permettre l'élaboration :
 - d'engagements.
 - de consignes.

Engagements des acteurs

- Les clubs et sociétés s'engagent à sensibiliser les pilotes sur l'importance de l'application des consignes de la Charte:
 - Ils intègrent le respect de la Charte dans leur règlement intérieur.
 - Ils privilégient l'achat d'appareils moins nuisants.
- Le gestionnaire informe les riverains des études sur les modifications de procédure, ou d'équipements d'aide à l'atterrissage.
- Les riverains soumettent à la CCE les doléances liées à l'irrespect de la charte.

Consignes de la charte

- Tours de piste basse hauteur, voltige; prise d'altitude sur zones habitées :éviter avant 9h.
- QFU préférentiel : 25.
- Éviter le survol des habitations, respecter l'axe de décollage y compris altération de cap.
- Débuter le roulage en début de piste.(QFU 07)
- Pour les largages de parachutistes et tractages de planeurs, éviter le survol des habitations.
- VFR de nuit décollages en 25, atterrissages en 07.
- Circuits spécifiques pour les hélicoptères.
- Altération de cap recommandée en décollage 07.
- Tours de piste à 500ft,seulement avec instructeur.
- Diffusion de la charte aux aéroclubs et aérodromes voisins.

APAPI Seuil 25

(Indicateur visuel de Pente d'Approche)

Date de mise en service

20/12/2016
actif de jour un
uniquement

calage

Angle 4°
Pente 7%
MEHT 26 ft

Pour un passage au seuil
à 15 mètres

règles applicables: supports

CONSIGNES D'EXPLOITATION

- Document qui définit les procédures d'exploitation de l'aérodrome dont la gestion est assurée par la COBAS.
- C'est un recueil de consignes qui fait référence aux MANEX de l'AFIS et est consultable à tout moment par les usagers.

REGLEMENT INTERIEUR

- Document qui s'adresse à tous les usagers de l'aérodrome ,il rappelle les règles de sureté et de sécurité à respecter sur l'aérodrome et définit les conditions de l'usage des installations.

Objectif du règlement intérieur de l'aérodrome

DEFINIR LES REGLES COMMUNES A RESPECTER

- La sûreté.
- La sécurité.
- L'usage des installations.
- Les évènements, Manifestations, et Activités particulières.

DECRIRE ET RAPPELER LES CONDITIONS DES REGLES COMMUNES A RESPECTER

- Sensibilisation à la vigilance (fermeture des locaux, présences suspecte de personnes, paquets, véhicules)
- Circulation des personnes et des véhicules coté piste
- Obligations règlementaires des usagers
- Conditions de l'utilisation des installations(bâtiments, avitaillement, redevances)
- Conditions de l'usage des installations pour la réalisation d'activités ponctuelles et particulières --

CONSIGNES D'EXPLOITATION

Document mis en place en juin 2011 et transmis aux usagers basés et référents sureté de l'aérodrome.

Ce document décrit les procédure réglementaires d'exploitation ainsi que les règles de sécurité applicables sur l'aérodrome , il comporte notamment:

- Une fiche reflexe qui décrit la procédure d'urgence à adopter en cas d'accident.
- La liste et le détail du déroulement des activités particulières.
- Il fait l'objet d'un dépôt auprès des services de la DSAC-SO.

CONSIGNES D'EXPLOITATION

- La mise à jour de la version du 21/06/2011 porte sur:
- Les références aux textes réglementaires de la circulation aérienne (SERA).
- Les références des chapitres du MANEX de l'aérodrome.
- La mise à jour des Numéros des téléphones d'urgences.
- La mise à jour des conditions des activités particulières.
(présentation du document)

REGLEMENT INTERIEUR

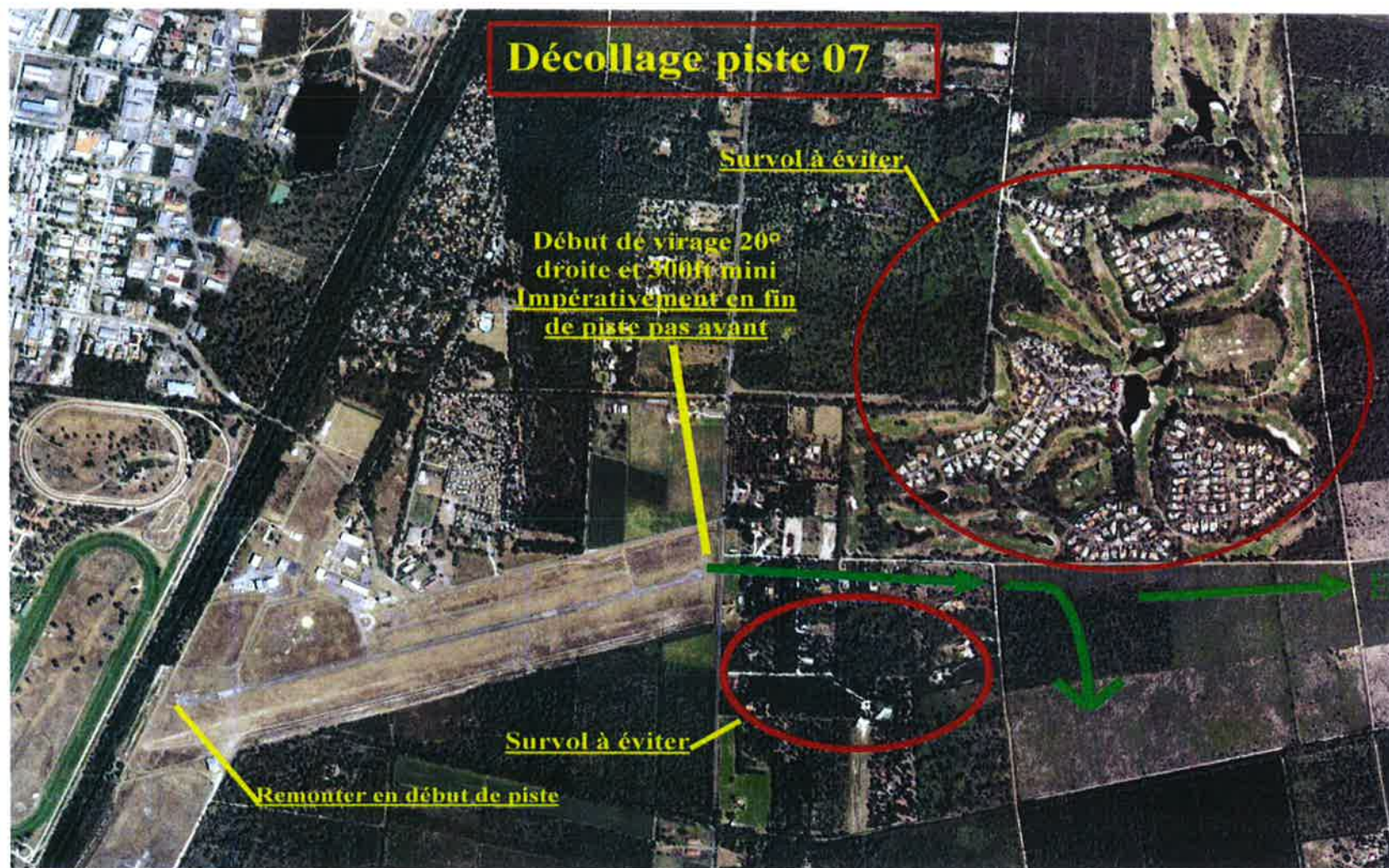
- Dans le cadre de l'amélioration des conditions de sûreté, de sécurité, et de protection environnementale, mais aussi afin mieux maîtriser l'utilisation des installations publiques et privées de l'aérodrome, la COBAS met en place en 2017 un règlement intérieur applicable à l'ensemble des usagers de l'aérodrome .

(Présentation du document)

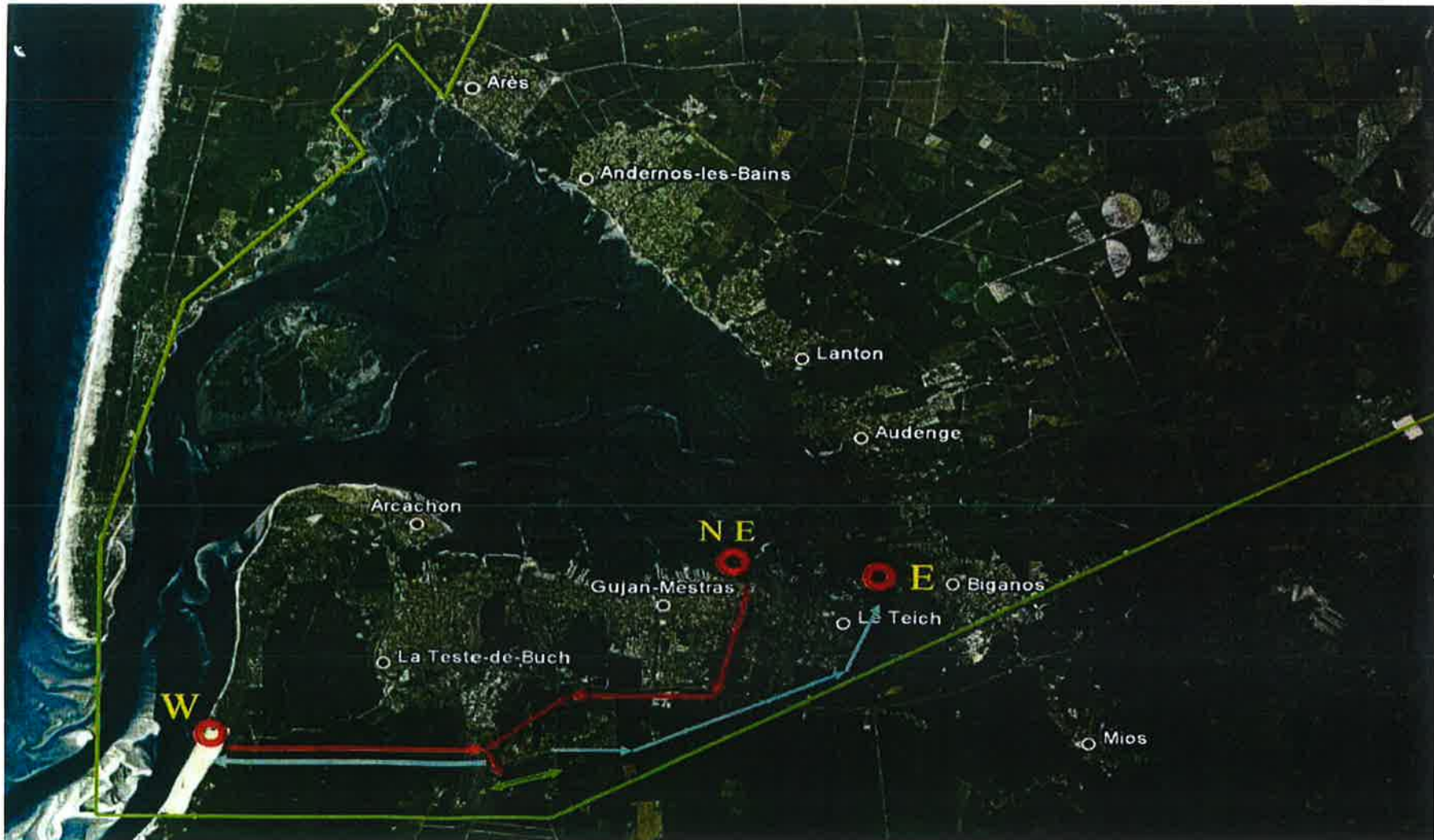
Survol des zones sensibles

- **Altération de CAP**
 - **W-NE-E**
 - **Zone de Cazaux en sortie E**
- **Gujan Mestras en entrée NE pôle de santé**
 - **Parc ornithologique du Teich**
 - **ZOO**
- **Réserve naturelle du Banc d'Arguin/point whisky**

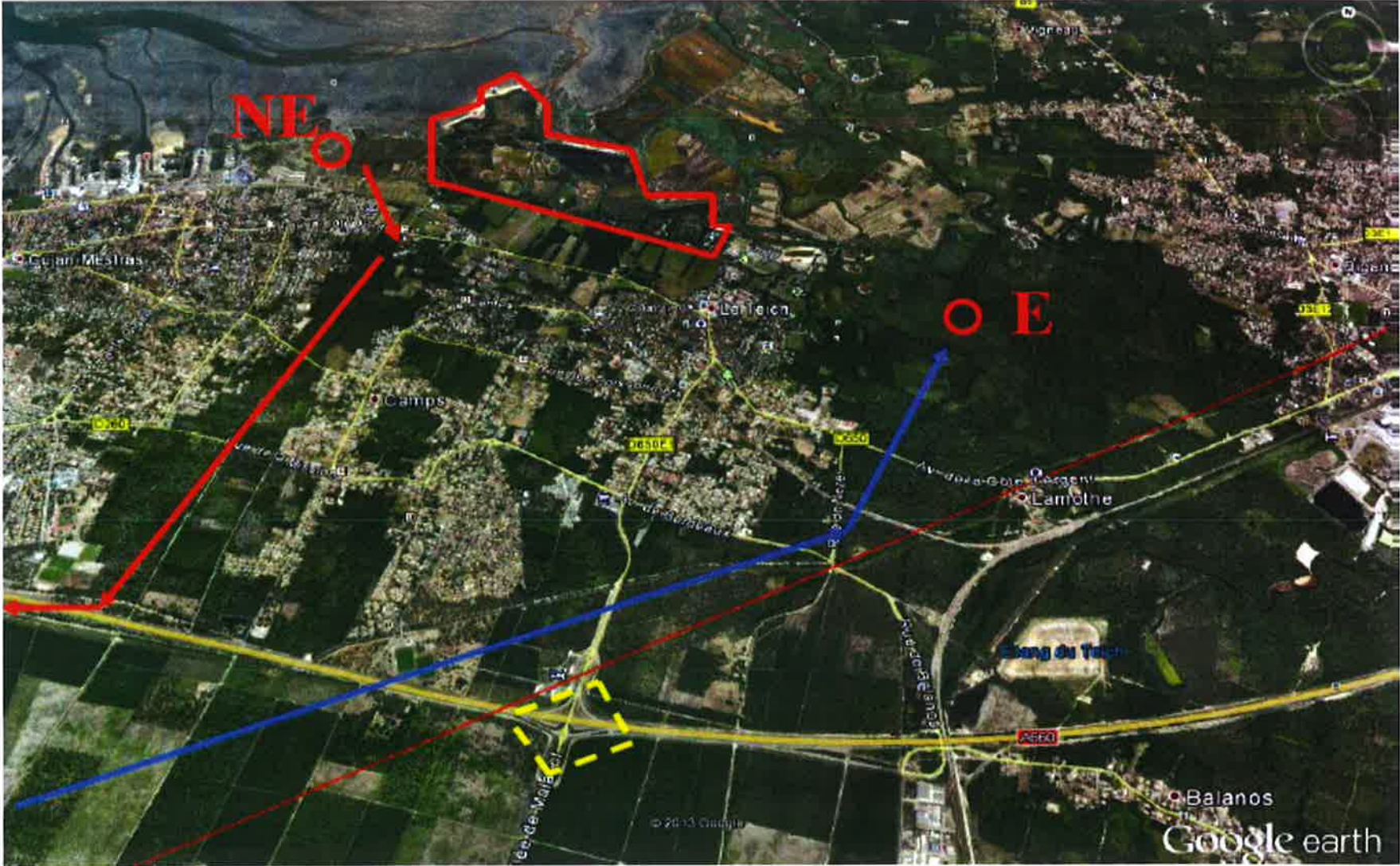
Altération de CAP nominale



LFCH W-NE-E



Cazaux -Sortie E-



ARRIVEE N-E POLE DE SANTE



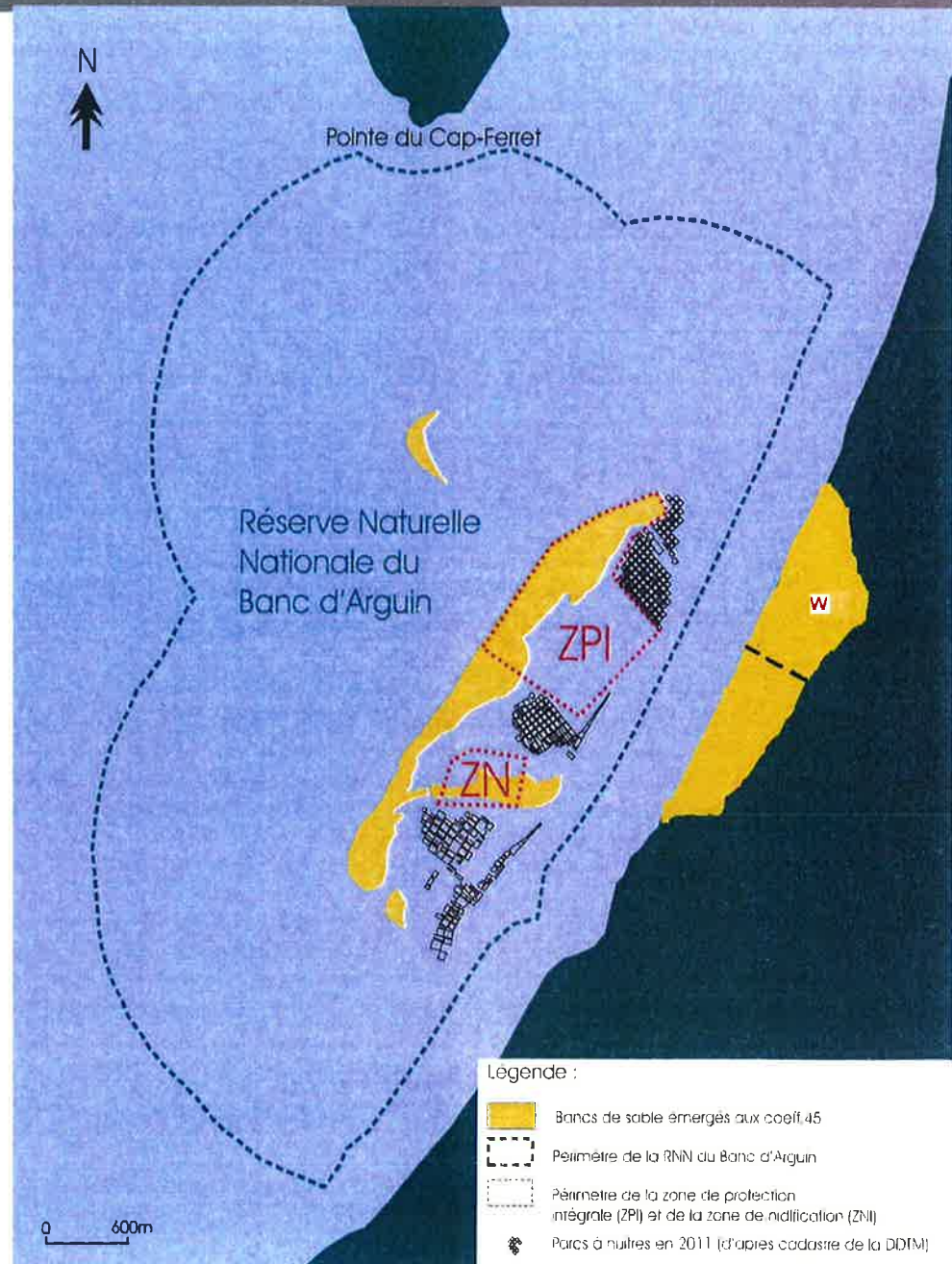
Parc du Teich



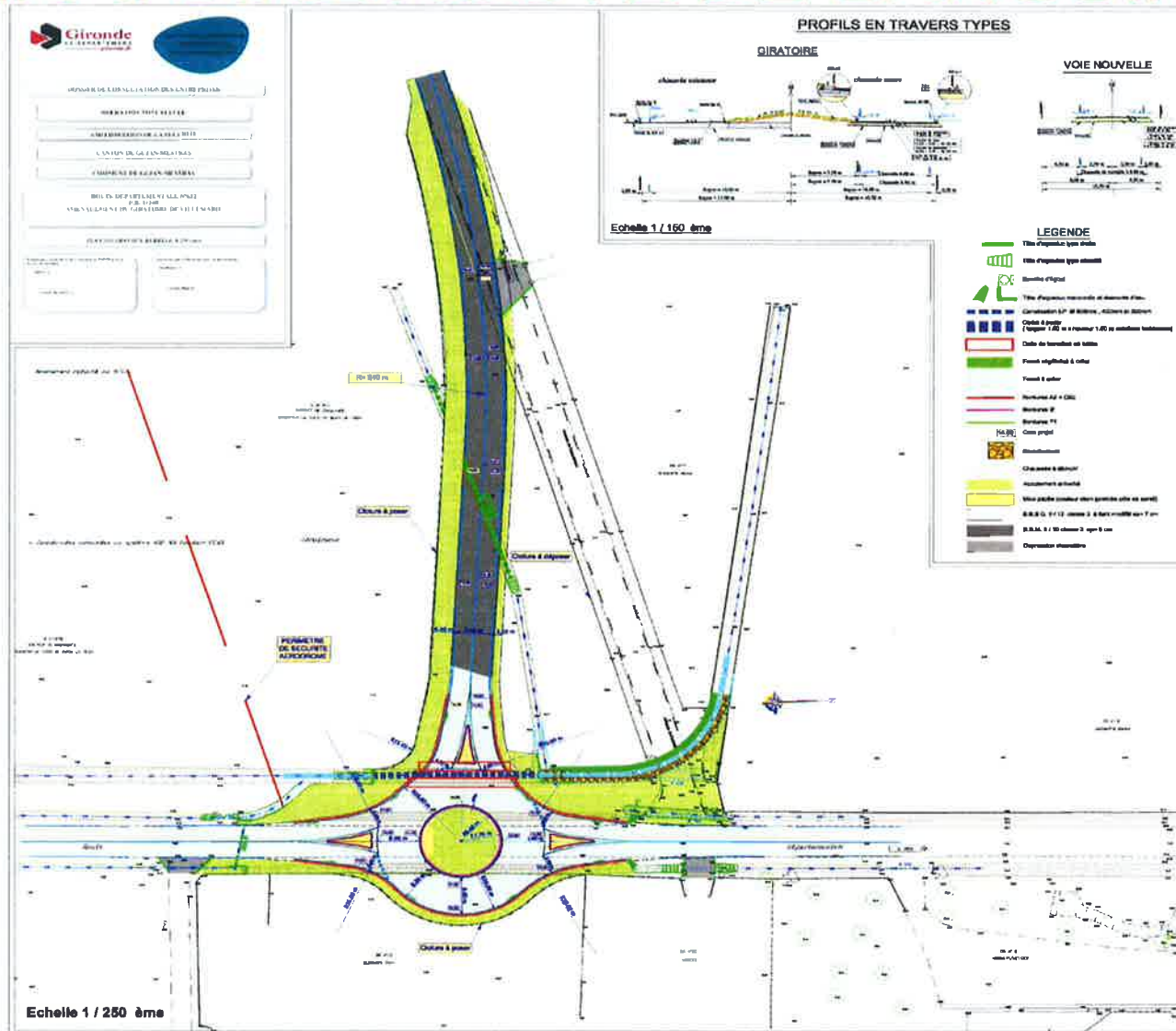
PARC ANIMALIER – ZOO



Reserve naturelle du banc d'Arguin point Whisky



GIRATOIRE ROUTE DE SANGUINET





QUESTIONS DIVERSES

MERCI A TOUS

BONS VOLS